

Comment les égaux peuvent-ils former une communauté politique ? Ou la religion civile selon Rousseau

Chez nous Rousseau est un phénomène philosophique et politique à part entière, et son nom va de pair avec les deux siècles et demi de polémiques qui ont accompagné la réception de son œuvre. Doux rêveur pour les uns, brillant théoricien pour les autres, Rousseau est le creuset de notre conscience politique, par ce qu'il synthétise les ambitions profondes et historiques de l'esprit français. J'en isolerais pour ma part deux : la recherche de la grandeur d'une part et l'aspiration à l'universel d'autre part. Je tâcherai de montrer ici en quoi Rousseau, et tout particulièrement ses réflexions sur la *Religion civile*, les synthétisent toutes les deux.

À l'origine, rien ne semblait prédestiner ce Genevois, d'un caractère taciturne, et mû par les plus hautes aspirations morales, à devenir la conscience politique éthérée de notre pays. C'est sans doute ce qui fait l'extrême singularité de Rousseau : d'un côté, il est aux marges de la philosophie, par ce que sa pensée tend vers une contemplation de la nature suggérant de résoudre les problèmes de l'existence par le retrait du monde. De l'autre, il est en France, le philosophe presque officiel d'une doctrine politique grandiose et universelle s'adressant à tous les peuples, indépendamment de leur histoire passée. De là vient cette originalité qui fait que l'on peut se dire rousseauiste tant en composant son herbier sur le lac Léman que sur une barricade du Faubourg Saint-Antoine.

Penseur d'un ordre politique fondé sur l'aspiration légitime du peuple à sa propre liberté, Rousseau s'est enquis de comprendre quelles étaient précisément les conditions de cette liberté.

La réponse tient à peu près en ceci : le *peuple* ne doit répondre à aucun principe régulateur qui ne relevât pas de son propre vouloir. C'est-à-dire que le peuple, pour exister comme corps politique libre, ne doit dépendre de rien d'autre que de lui-même : ni être dépendant d'un autre peuple, comme les Juifs du temps de leur captivité babylonienne, ni être dépendant d'un tyran, comme les Romains le furent sous la dictature de Sylla, du temps de la République. La

Dr. Édouard Girard
Chercheur associé à HiPhiMo
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

réflexion de Rousseau part au fond de cette observation historique générale : l'histoire montre que bien souvent, les peuples furent asservis, soit de l'extérieur, soit de l'intérieur. Cette situation de fait a pour Rousseau cette conséquence étrange : l'inexistence de ce peuple asservi, car dès lors que le peuple n'est pas libre, dès lors que sa souveraineté ne s'exerce pas, ce peuple n'a pas à proprement parler d'existence.

Il faut donc se demander qu'est-ce que le vouloir propre du peuple ? Et comment déterminer ce qui relève vraiment d'un acte libre du souverain ? Le *Contrat social* n'y répond qu'à moitié, il tend plutôt à poser les conditions de possibilité de son expression. Une multitude composée d'égaux, sans hiérarchie, peut former une communauté politique, et surtout, elle le peut indépendamment de l'histoire passée du pays dans lequel cette communauté politique doit s'établir. Mais pour cela, elle doit se donner à elle-même ses propres principes régulateurs, institutionnels et moraux.

À la fin du *Contrat social*, et après avoir évalué tous les problèmes théoriques que soulève la constitution politique d'un peuple, Rousseau en vient à poser la question de sa « religion civile », c'est-à-dire le principe moral supérieur auquel doit répondre un peuple pour exister et persister dans l'histoire. Ou pour le dire de manière lapidaire : quelle religion la multitude qui souhaite se constituer comme corps politique organisé peut-elle se donner à elle-même ? Cette réflexion est théorique à l'extrême, puisque qu'elle postule l'existence d'une multitude encore indéterminée, cherchant à se donner une foi religieuse encore indéterminée.

Surtout, elle implique un présupposé fondamental : il ne peut pas exister de peuple sans religion. Les hommes se sont toujours donné des dieux affirme Rousseau en observant l'histoire du monde. Les Phéniciens eurent Baal, les Grecs eurent Zeus, les Romains Jupiter. Cela avait pour mérite de résoudre le problème de la source de l'autorité : elle provenait des dieux. Mais il suffisait alors à un tyran de se dire missionné par un dieu pour être dépositaire du pouvoir, pour peu que la masse crédule le croie. Le problème se pose en des termes différents pour un peuple qui aspire à la liberté. Je cite ici Rousseau :

Il faut une longue altération de sentiments et d'idées pour qu'on puisse se résoudre à prendre son semblable pour maître et se flatter qu'on s'en trouvera bien.

Il me semble qu'il s'agit de la difficulté la plus importante de ce chapitre, et aurais-je l'audace de dire, peut-être du *Contrat social* lui-même. L'égalité de tous les membres d'une multitude pose d'emblée le problème de l'obéissance à autrui : si autrui est mon égal pourquoi devrais-je lui obéir ? Comme clé de voute de sa réflexion politique, Rousseau pose donc la croyance dans la religion civile, c'est-à-dire la religion de ce peuple en particulier. Ce que nous nommerions aujourd'hui plus simplement le patriotisme.

La religion tient ici pour Rousseau un double rôle : d'une part, elle est ce qu'il y a de plus grand, par ce qu'elle se place dans la conscience du citoyen au-dessus de toutes les lois, ou plutôt, doit être le principe régulateur de ces lois. D'autre part, elle tend à l'universalité, par ce que la simplicité de ses principes doit entrer en résonance profonde avec l'aspiration naturelle de l'homme à sa propre liberté, laquelle, chez Rousseau, passe avant tout par la liberté du corps politique. Par ce qu'elle régule librement le corps politique jusque dans son rapport à la transcendance, la religion civile lui donne la teneur spirituelle, laquelle garantit de ce fait la cohérence du corps social :

Il y a donc une profession de foi purement civile, dont il appartient au souverain de fixer les articles, non précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiment de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être un citoyen ni sujet fidèle.¹

Rousseau ajoute encore :

Les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision sans explications ni commentaires. L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois : voilà les dogmes positifs.²

La vertu du citoyen s'évalue en fonction de sa fidélité au culte public. Par ce que tous sont égaux face aux croyances de cette religion civile, nul ne peut s'en déclarer l'exécuteur exclusif ni ne peut s'y soustraire. À ce titre, elle clôt la réflexion politique de Rousseau : les

¹ Rousseau, *Contrat social*, Paris, GF, 2012, p. 174

² Ibid

Dr. Édouard Girard
Chercheur associé à HiPhiMo
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

égaux s'assurent de la pérennité de l'ordre politique qu'ils se sont librement donnés par ce qu'ils souscrivent tous aux principes religieux qui sanctifient leur communauté. D'où ce paradoxe qui tient la doctrine politique rousseauiste : la transcendance, c'est l'ordre politique.

C'est en ce sens sûrement (et je reviens à mon intuition initiale) que Rousseau synthétise, malgré lui, les deux racines spirituelles de la France : son désir de grandeur et son désir d'universel. Chez nous en effet, du temps de l'Ancien Régime, la grandeur de la France passait par les splendeurs de la monarchie, et l'aspiration des rois à faire que ce pays soit le plus beau, et le plus remarquable. Son universalité était directement fondue dans celle qu'offrait Rome et le catholicisme, dans la doctrine d'une religion vraie et révélée pour être portée à connaissance de l'humanité entière. Au début de la Révolution française, après l'échec de la médiation des États généraux au printemps 1789, le bouillonnement politique qui s'ensuivit modifia le contenu de ces deux aspirations sans les altérer. La grandeur passait de la pompe de l'héritage des siècles de royauté à la maturité de la liberté politique des citoyens. L'universalité passait des dogmes du catholicisme romains à la nécessité de répandre par-delà les frontières de la République la proclamation universelle des droits de l'homme et du citoyen. Ainsi, la Déclaration des droits de l'homme devenait un *Kirie Eleison*, et la bataille de Fleurus répétait le geste de la mission paulinienne.

Rousseau, à l'évidence, donnait à ce moment de bascule intellectuel la teneur philosophique dont il avait besoin. Chez nous, c'est Saint-Just, et surtout Robespierre qui firent de Rousseau le penseur presque officiel de la révolution. Ce dernier, le mentionne en ces termes dans ses écrits :

*Je t'ai vu dans tes derniers jours, et ce souvenir est pour moi la source d'une joie orgueilleuse : j'ai contemplé tes traits augustes, j'y ai vu l'empreinte des noirs chagrins auxquels t'avaient condamné les injustices des hommes. Dès lors j'ai compris toutes les peines d'une noble vie qui se dévoue au culte de la vérité.*³

Encore peut-on rappeler que c'est la convention montagnarde qui vota le transfert des cendres de Rousseau au Panthéon. Mais, après la chute de Robespierre, les thermidoriens n'annulèrent pas la décision prise par le comité de salut public, signe que Rousseau était peut-être déjà, en

³ Robespierre, *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, Paris, Phoenix, 2000, t 2, p. 211

Dr. Édouard Girard
Chercheur associé à HiPhiMo
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

1794, plus œcuménique qu'il n'y paraît. Sans doute à ce titre, est-il le sang de la France, lui le Genevois, par ce qu'il tient en sa pensée politique toutes nos contradictions. Le signe le plus tangible en est bien sûr le fait que nous lui rendions hommage ici, au Panthéon de Paris, édifié à l'origine par le Roi Louis XV pour rendre grâce à Dieu d'une guérison inespérée. Devenu malgré lui le Saint de notre religion civile républicaine il continue d'inspirer nos rêves parfois contrariés de grandeur et d'universel.